

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2026 - B2026/015139 - 2021 B 00141 - 893 167 908 - EXIGO 2

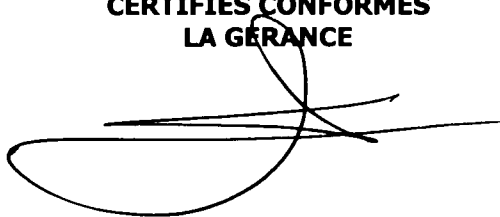
« EXIGO 2 »

**S.A.R.L au capital de 6 390 846 €
Siège : 18 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET PARISET**

893 167 908 R.C.S. GRENOBLE

**BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2025**

**CERTIFIES CONFORMES
LA GERANCE**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise : SARL EXIGO 2		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 18 rue de la Tuilerie		38170 SEYSSINET PARISET		Durée de l'exercice précédent *	12		
Numéro SIRET *		8 9 3 1 6 7 9 0 8 0 0 0 2 7			Néant ☐		
		Exercice N, clos le, 31/12/2025		N-1, 31/12/2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	AJ	AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	19 331	6 905	13 464
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW			
		Participations	CS	CT	13 455 566	13 455 566	13 455 566
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	33 000	33 000	33 000
TOTAL (II)		BJ	BK	13 514 802	19 331	13 495 471	13 502 030
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	258 422	258 422	395 537
		Autres créances (3)	BZ	CA	455 313	455 313	1 135 537
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	500 000	500 000	603 733
Disponibilités		CF	CG	8 021	8 021	66 718	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			22 988	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 221 755	1 221 755	2 224 513	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	14 736 557	19 331	14 717 226	15 726 543
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL EXIGO 2		Neant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 390 846)	DA	6 390 846	6 390 846
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	DB	249 824	249 824
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	199 460	128 463
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des coûts BI)	DE		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	1 955 837	854 390
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	526 928	1 419 944
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DI	9 322 895
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 223 692	4 973 192
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	820 815	957 434
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	69 686	61 563
	Dettes fiscales et sociales	DY	262 138	148 164
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	18 000	542 722
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 394 331	6 683 076
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 717 226	15 726 543
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	EB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	EC		
		ED		
		EE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 076 221	2 539 961
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	71 202		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 20/32

Désignation de l'entreprise : SARL EXIGO 2							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	3 637 114	FH		FI	3 637 114	3 435 461
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 637 114	FK		FL	3 637 114	3 435 461
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	5 026	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	701
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 637 121
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	45 877	63 229
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 613	1 294
	Salaires et traitements *					FY	2 452 726	2 094 723
	Cotisations sociales (10)					FZ	1 149 807	1 001 082
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$				GA	6 559	6 559
						GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	456	2
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 663 037	3 166 889
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(25 916)	274 299
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	583 975	1 150 041
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	11 029	2 233
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	36 357	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)						GP	631 360
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	78 516	42 405
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	78 516
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	552 844	1 109 869
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	526 928	1 384 168

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL EXIGO 2		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		IID	401 100
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		III	273 409
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III	127 691
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	91 915
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		III	4 268 481
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	3 741 553
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		IIN	526 928
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IHY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	583 975
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	1 088 412
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	284 150	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		61 370
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		188 950
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	IIS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 717 226 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 268 481 euros** et un total **charges de 3 741 553 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 526 928 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n°2022-06), et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers présenté ci-dessous :

Evolution de la présentation de l'actif et du passif :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
168840	164800	Intérêts courus s/emprunts
448600	448100	Etat charges à payer
518700	518800	Intérêts bancaires à recevoir

Evolution de la présentation du compte de résultat :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
671200	658200	Amendes et pénalités
675600	657600	VNC immos financières cédées
775600	757600	Pdts cession immos fi
791000	649100	Avantages en nature véhicules
791640	649200	Prises en charge formations

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2025.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeur Mobilière de Placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à la valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans provision.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Impôt sur les résultats

Règles et Méthodes Comptables

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Avantages du personnel

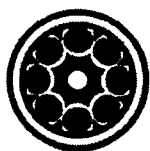
Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail.

L'engagement de retraite est calculé selon les hypothèses retenues ci-dessous :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 45%
- Turn over : 27.6% dégressif
- Augmentation annuelle des salaires : 2.33% constant

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan et la dette actuarielle est de 1965 euros.



ROLAND WOINET

Commissaire Aux Comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale Dauphiné-Savoie

EXIGO 2, S.A.R.L.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

Roland WOINET
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Dauphiné – Savoie

180 Rue de Chatagnon
38430 MOIRANS

EXIGO 2, S.A.R.L.

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés de la société EXIGO 2,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 24 juin 2022, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société EXIGO 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des éléments significatifs des comptes annuels. Dans le cadre de mes appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, je certifie le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Estimations comptables :

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par la société concernant les estimations comptables.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

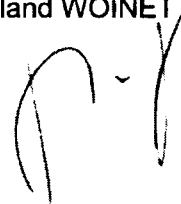
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 11 juin 2026
A Moirans

Le Commissaire aux Comptes

Roland WOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a vertical line and a small flourish.

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	26 236	19 331	6 905	13 464
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	13 455 566		13 455 566	13 455 566
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	33 000		33 000	33 000
	Total de l'actif immobilisé (III)	13 514 802	19 331	13 495 471	13 502 030
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	258 422		258 422	395 537
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	455 313		455 313	1 135 537
	Charges constatées d'avance				22 988
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	500 000		500 000	603 733
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	8 021		8 021	66 718
	Total de l'actif circulant (IV)	1 221 755		1 221 755	2 224 513
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	14 736 557	19 331	14 717 226	15 726 543

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

713 735

1 554 062

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Reglement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 6 390 846)	6 390 846	6 390 846
	Primes d'émission, de fusion, d'apport .	249 824	249 824
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	199 460	128 463
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 955 837	854 390
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	526 928	1 419 944
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	9 322 895	9 043 467
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	4 223 692	4 973 192
	Emprunts et dettes financières divers (2)	820 815	957 434
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 686	61 563
	Dettes fiscales et sociales	262 138	148 164
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 000	542 722
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	5 394 331	6 683 076
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		14 717 226	15 726 543
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 076 221	2 539 961
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	3 637 114	100,00	3 435 461	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	3 637 114	100,00	3 435 461	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			5 026	0,15
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	7		701	0,02
	Total des produits d'exploitation	3 637 121	100,00	3 441 188	100,17
	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes	45 877	1,26	63 229	1,84
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 613	0,21	1 294	0,04
	Salaires	2 452 726	67,44	2 094 723	60,97
	Cotisations sociales	1 149 807	31,61	1 001 082	29,14
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 559	0,18	6 559	0,19
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	456	0,01	2	
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des charges d'exploitation	3 663 037	100,71	3 166 889	92,18
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(25 916)	-0,71	274 299	7,98
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation	583 975	16,06	1 150 041	33,48
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	11 029	0,30	2 233	0,06
	Autres intérêts et produits assimilés	36 357	1,00		
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
CHARGES FINANCIERES	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers	631 360	17,36	1 152 274	33,54
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	78 516	2,16	42 405	1,23
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	78 516	2,16	42 405	1,23
	RESULTAT FINANCIER	552 844	15,20	1 109 869	32,31
	RESULTAT COURANT avant impôts	526 928	14,49	1 384 168	40,29
	Produits exceptionnels			401 100	11,68
	Charges exceptionnelles			273 409	7,96
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			127 691	3,72
CHARGES FINANCIERES	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices			91 915	2,68
	Total des produits	4 268 481	117,36	4 994 562	145,38
	Total des charges	3 741 553	102,87	3 574 617	104,05
	RESULTAT DE L'EXERCICE	526 928	14,49	1 419 944	41,33

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 717 226 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 268 481 euros** et un total **charges de 3 741 553 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 526 928 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n°2022-06), et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers présenté ci-dessous :

Evolution de la présentation de l'actif et du passif :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
168840	164800	Intérêts courus s/emprunts
448600	448100	Etat charges à payer
518700	518800	Intérêts bancaires à recevoir

Evolution de la présentation du compte de résultat :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
671200	658200	Amendes et pénalités
675600	657600	VNC immos financières cédées
775600	757600	Pdts cession immos fi
791000	649100	Avantages en nature véhicules
791640	649200	Prises en charge formations

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2025.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeur Mobilière de Placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à la valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans provision.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Impôt sur les résultats

Règles et Méthodes Comptables

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail.

L'engagement de retraite est calculé selon les hypothèses retenues ci-dessous :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 45%
- Turn over : 27.6% dégressif
- Augmentation annuelle des salaires : 2.33% constant

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan et la dette actuarielle est de 1965 euros.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	26 236					26 236
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 236					26 236
FINANCIERES	Participations	13 455 566					13 455 566
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	33 000					33 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 488 566					13 488 566
TOTAL		13 514 802					13 514 802

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	33 000		33 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	258 422	258 422	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	92 392	92 392	
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 360	11 360	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	350 277	350 277	
	Débiteurs divers	1 285	1 285	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		746 735	713 735	33 000
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		350 277		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	71 202	71 202		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 152 490	834 380	3 241 073	77 038
	Emprunts et dettes financières divers	429 667	429 667		
	Fournisseurs et comptes rattachés	69 686	69 686		
	Personnel et comptes rattachés	43 601	43 601		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 420	117 420		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	98 522	98 522		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 594	2 594		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	391 148	391 148		
	Autres dettes	18 000	18 000		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		5 394 331	2 076 221	3 241 073	77 038
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		818 871			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		348 750			

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		6 390 846,00	1,0000	6 390 846,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		6 390 846,00	1,0000	6 390 846,00

Produits à recevoir

		31/12/2025
		Règlement ANC 2022-06
Total des Produits à recevoir		44 777
Autres créances		44 777
<i>Int CC - CREANCES FILIALES</i>	36 357	
<i>INTERETS BANCAIRES A RECEVOIR</i>	8 021	
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	400	

Charges à payer

Reglement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		201 145
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 376
<i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS</i>	<i>9 376</i>	
Emprunts et dettes financières divers		42 399
<i>Int CC - DETTES FILIALES</i>	<i>42 399</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 350
<i>FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>1 350</i>	
Dettes fiscales et sociales		148 021
<i>DETTES PROVISIONNEES/ C.P.</i>	<i>7 462</i>	
<i>PRIMES A PAYER</i>	<i>36 139</i>	
<i>CAP - TAXE APPRENTIS. LIBERATOIRE</i>	<i>100</i>	
<i>ORGANISMES CHARGES SOCIALES / C.P.</i>	<i>3 318</i>	
<i>CHARGES SOCIALES - CHARGES A P</i>	<i>100 825</i>	
<i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	<i>177</i>	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Intérêts restants dus/emprunt LCL - Nantissement 14 080 titres IODA FINANC	69 824	
	69 824	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités fin de carrière, dette actuarielle	1 965	
	1 965	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	71 789	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts	Garantie /pret LCL acquis titres EXIGO	INTERFIMMO	3 682 800	2 335 647
Emprunt	Nantissement 14080 titres IODA FI	LCL	54 000	54 000
		TOTAL	3 736 800	2 389 647

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SARL EXIGO		5 218 188	91,93	1 599 835
2. Participations (10 à 50 %)				
SAS IODA FINANCEMENT		2 575 127	50,00	776 548
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

« EXIGO 2 »

S.A.R.L au capital de 6 390 846 €

Siège : 18 rue de la Tuilerie

38170 SEYSSINET PARISET

893 167 908 R.C.S. GRENOBLE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2026
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de 526 928,17 € de la manière suivante :

* 5 % à la réserve légale, soit la somme de26 346,41 €

* à titre de dividendes, la somme de330 000,00 €
soit un dividende d'environ 0,05 € par part

* le solde, en intégralité à la réserve facultative, soit170 581,76 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Dividende par part distribué par l'assemblée générale annuelle au titre des trois derniers exercices			
Exercice	2022	2023	2024
Catégorie de titres (1)	NA		
Revenu BRUT éligible à la réfaction de 40 % (2)	0,05 €	0,03 €	0,035 €
Revenu BRUT non éligible à la réfaction de 40 % (2)	-	-	-
(1) non applicables aux parts sociales			
(2) bénéficiaires soumis à l'impôt sur le revenu – article 158-3-2° du CGI			

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

(signature du représentant légal)

LA GERANCE

